



Donation et construction d'une maison

Par mily5, le 23/02/2011 à 17:36

Bonjour,

Mon père m'a fait donation d'un terrain et je suis actuellement séparée de fait avec mon époux.

Celui-ci ne souhaite pas prendre part à la construction d'une maison sur ce terrain m'appartenant.

En cas de divorce aura t-il un droit quelconque sur cette maison pour laquelle il n'aura absolument rien payé. Le prêt finançant cette construction et toutes les dépenses seront à mon nom propre et faites uniquement par moi.

Merci de votre réponse.

[citation]aura t-il[/citation]

non